



REÇU LE 23 JAN. 2023

035034

Parlement francophone bruxellois



Demande d'interpellation de M. Jonathan de PATOUL, Député bruxellois DÉFI, à M. Rudi VERVOORT, Ministre en charge de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, de la Politique d'aide aux personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire.

Concerne : L'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'enseignement organisé par la COCOF

Monsieur le Ministre,

Les avantages de l'intelligence artificielle incluent la capacité à effectuer des tâches répétitives et fastidieuses plus rapidement et plus efficacement que les humains, la capacité à analyser des données à grande échelle et à prendre des décisions plus informées, et la capacité à automatiser des processus commerciaux pour améliorer l'efficacité et réduire les coûts. Les inconvénients, eux, incluent les risques de perte d'emplois, la nécessité de protéger les données et la vie privée, et les risques éthiques liés à la prise de décisions automatisées. Il est important de noter que l'IA doit être utilisée de manière responsable et éthique pour maximiser ses avantages et minimiser ses inconvénients.

Il y a, par ailleurs, plusieurs risques potentiels liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'enseignement. Tout d'abord, il y a le risque de biais dans les algorithmes d'IA, qui peuvent reproduire et amplifier les inégalités existantes dans l'éducation. En outre, l'utilisation excessive de l'IA pourrait entraîner une réduction de l'interaction humaine et de la créativité dans l'apprentissage, ainsi qu'une perte d'emplois pour les enseignants. Il est important de s'assurer que les algorithmes d'IA utilisés dans l'enseignement sont transparents et réglementés, et qu'ils sont utilisés de manière éthique et responsable.

Monsieur le Ministre, cher collègue, il est possible qu'une intelligence artificielle puisse aider les étudiants à réussir leurs examens en fournissant des outils d'apprentissage personnalisés et en adaptant les leçons en fonction des besoins individuels de chaque étudiant. Cependant, il est important de noter que l'IA ne peut pas remplacer complètement l'enseignement humain et la motivation personnelle de l'étudiant est également cruciale pour réussir à ses examens.

Il existe des risques potentiels liés à l'utilisation de modèles de traitement du langage comme ChatGPT. Certains de ces risques incluent la propagation de désinformation ou de contenu haineux, la manipulation de l'opinion publique, et la violation de la vie privée. Cependant, il est important de noter que ces risques ne sont pas spécifiques à ChatGPT, mais plutôt à tous les outils de traitement automatique du langage. Il semble donc important de prendre des mesures pour gérer ces risques en développant des politiques et des pratiques appropriées pour l'utilisation de ces outils.

Enfin, sachez qu'il est généralement légal d'utiliser des modèles d'IA tels que ChatGPT pour réaliser par exemple un travail de fin d'étude, à condition que cela respecte les lois et réglementations en vigueur dans le pays ou la région où vous vous trouvez.



Monsieur le Ministre, je n'ai pas totalement écrit cette question. Ni moi, ni mes collaborateurs, mais c'est bien l'intelligence artificielle via ChatGPT qui l'a fait à 90% à ma place. Sachez par ailleurs que la ville de New York vient d'interdire l'utilisation de chatGPT dans ses écoles. La direction de Google a émis un code rouge comme réponse à cette intelligence artificielle et même s'il est sans doute un peu tôt pour en tirer des conclusions et s'il faut peut-être se rappeler l'émoi qu'avait pu susciter l'apparition des calculatrices, des ordinateurs, d'internet ou même du moteur de recherche Google dans l'enseignement, des questions se posent aujourd'hui. Aurons-nous à l'avenir des cours dans nos écoles pour apprendre à utiliser correctement l'intelligence artificielle ou au contraire cela sera-t-il interdit ? C'est un grand débat de société qui s'annonce et comme gérer c'est prévoir, je souhaite vous interroger sur la question.

Avez-vous connaissance de ce nouvel outil d'intelligence artificielle, chatGPT ? Avez-vous déjà pu aborder la problématique avec le personnel enseignant de la Cocof ? Si oui, qu'en ressort il ? Avez-vous pris contact avec vos homologues de la Fédération Wallonie Bruxelles pour avoir leur avis ? Des rencontres sont-elles à l'agenda pour en discuter ?

La ville de New York interdit l'utilisation de cet outil dans ses écoles. La presse fait également échos de témoignages de professeurs se rendant compte que leurs étudiants réalisaient leurs travaux grâce à ce logiciel, mais qu'ils étaient obligés de leur mettre la moyenne car ce n'est légalement pas interdit. Y a-t-il déjà eu des cas du même type dans nos écoles de la Cocof ? Y a-t-il des réflexions en cours pour interdire l'utilisation de ce logiciel ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Choisissez un élément.

Le 22 janvier 2023